



Note d'éducation permanente
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
N° 2016 – 8, juin 2016
www.ftu.be/ep

Hommes et femmes en fin de carrière en Belgique

*Des tendances en partie communes mais
aussi propres à chaque sexe*

Cette note donne un aperçu des principales tendances en matière d'emploi salarié des femmes et des hommes âgés de 50 ans et plus en Belgique, ceci à partir de l'enquête sur les forces de travail. Elle fournit des informations et des arguments dans le débat actuel sur les fins de carrière.

UN TAUX D'ACTIVITÉ EN CROISSANCE, PORTÉ PAR LES FEMMES

Depuis les lignes directrices fixées par la Commission européenne lors du sommet de Stockholm de 2001, le taux d'emploi des 55-64 ans est devenu l'indicateur de politique phare en matière de maintien des travailleurs plus âgés en emploi. À cette époque, la Commission européenne avait fixé deux objectifs pour 2010 : un taux d'emploi des 55-64 ans de 50% à l'horizon 2010 et, dans le même délai, une augmentation de 5 années de l'âge moyen de sortie du marché du travail. En 2000, la Belgique était loin derrière la moyenne européenne et bien en-deçà de ces objectifs. Cependant, depuis lors, le taux d'emploi parmi cette tranche d'âge a connu une augmentation significative. De 2000 à 2014, il a augmenté pour les deux sexes, mais beaucoup plus pour les femmes que pour les hommes : + 21,3% pour les femmes contre + 14,1% pour les hommes (tableau 1). Cette hausse n'est pas due exclusivement à des politiques de rétention des travailleurs âgés. Elle résulte également de deux autres facteurs liés au fonctionnement du marché du travail : l'augmentation générale du taux de participation des femmes et l'élévation du niveau d'éducation. En outre, le taux de participation féminine a été contraint par un changement de l'âge légal de la pension des femmes, qui a augmenté de 5 ans au cours des années 2000.

Tableau 1 – Taux d'emploi, 55-64, Belgique, 2000-2015 (%)

	2000	2005	2010	2015	Accroissement 2000/2015
Hommes	36,3	41,0	46,9	50,4	+14,1
Femmes	17,7	22,7	29,1	39,0	+21,3

Source: enquête sur les forces de travail, q4 pour 2000, 2005, 2010 et q3 pour 2015

UNE DURÉE MOYENNE DE VIE DE TRAVAIL QUI AUGMENTE

En Belgique, l'âge de la sortie de l'emploi reste inférieur à la moyenne européenne, pour des raisons historiques et culturelles qui rendent la retraite anticipée très populaire pour les travailleurs. La retraite anticipée a été mise en œuvre dans le contexte de la crise économique des années 1970 comme un moyen socialement acceptable de réduire le personnel dans des entreprises en difficulté. Depuis lors cependant, ce dispositif a été rendu accessible potentiellement à tous les travailleurs âgés, quel que soit le contexte économique, ceci tant qu'une convention collective le permettait. Les contextes ont changé et les possibilités de retraite anticipée sont à présent fortement limitées. Dès lors, la durée moyenne de la vie professionnelle des hommes et des femmes a augmenté.

L'indicateur Eurostat mesurant l'âge moyen de sortie du marché du travail a été officiellement abandonné en 2010 en raison de controverses entourant la méthode de calcul¹; il est uniquement disponible jusqu'à 2008 pour de nombreux pays. Il a été remplacé par un autre indicateur, appelé « durée moyenne de la vie de travail ». Cet indicateur calcule, pour une personne actuellement en emploi, une estimation du nombre d'années de travail qu'elle connaîtra au cours de sa vie active, selon les caractéristiques du marché du travail d'une année donnée. Le tableau 2 montre les valeurs de cet indicateur pour les femmes et les hommes pour les années 2000 et 2014 en Belgique et pour l'Europe des 28. Il doit être lu de la manière suivante : en 2014, dans l'UE 28 la durée moyenne de la vie de travail d'une femme est de 32,7 ans et celle d'un homme de 37,8 ans. En Belgique, elle est respectivement de 30,4 et 37,4 ans. De 2000 à 2014, la durée moyenne de la vie active a augmenté pour les deux sexes, mais beaucoup plus pour les femmes que pour les hommes, en Belgique : +4 ans pour les femmes contre +0,9 an pour les hommes.

Tableau 2 – Durée moyenne de la vie de travail des hommes et des femmes, Belgique, 2000-2014 (années)

	Hommes		Femmes		Accroissement		Écart H/F 2014
	2000	2014	2000	2014	Hommes	Femmes	
EU28	36,4	37,8	29,2	32,7	1,4	3,5	5,1
Belgique	33,8	34,7	26,4	30,4	0,9	4,0	4,3

Source : enquête sur les forces de travail, 2000 et 2014

¹ L'indicateur n'était pas fondé sur des données administratives, qui étaient impossibles à harmoniser au niveau européen, mais sur une estimation probabiliste de l'âge de sortie du marché du travail calculée à partir d'une modélisation de l'évolution d'année en année des taux d'activité entre 55 et 64 ans. Officiellement, l'indicateur a été abandonné en raison de problèmes de contrôle de qualité de données. En fait, de nombreux pays qui ont leurs propres statistiques nationales sur les âges de sortie du marché du travail ne voulaient plus utiliser l'indicateur Eurostat en raison de divergences excessives entre ses valeurs et leurs propres données nationales.

L'EFFET DÉTERMINANT DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL EN FIN DE CARRIÈRE

Le marché belge du travail est également caractérisé par une grande proportion de travail à temps partiel, pendant tout le cours de la vie professionnelle, en particulier pour les femmes, mais aussi à la fin de la carrière. La proportion d'hommes et de femmes travaillant à temps partiel est élevée et augmente de manière significative parmi les plus de 50 ans, ce qui indique que le travail à temps partiel est un moyen de réduire le temps de travail à l'approche de la retraite. De 2000 à 2015, il a augmenté pour les deux sexes, mais plus pour les hommes que les femmes pour qui le taux de travail à temps partiel était déjà assez élevé : + 4,8 % pour les femmes contre + 7,1 % pour les hommes (tableau 3). Une femme sur deux de plus de 50 ans travaille actuellement à temps partiel.

Tableau 3 – Travail à temps partiel des 50-64 ans, en pourcentage de l'emploi total, par sexe, Belgique (%)

	2000	2005	2010	2015	Accroissement 2000/2015
Hommes	5,9	10,5	14,9	13,3	+7,1
Femmes	45,4	46,5	49,8	50,2	+4,8

Source: enquête sur les forces de travail, 2000, 2005, 2010, 2015

Un module spécial de l'enquête sur les forces de travail mené en 2012 mesure la proportion de travailleurs ayant diminué leurs heures de travail avant de passer à une retraite complète. Ce module montre que la pratique était très répandue en Belgique, en particulier pour les hommes (tableau 4). Cependant, depuis 2016, les conditions d'accès à la réduction du temps de travail en fin de carrière sont moins favorables.

En Belgique, le crédit temps de fin de carrière a été très populaire ces dix dernières années. Au début des années 2000, dans le cadre du traité de Lisbonne et de la stratégie européenne pour l'emploi, la Belgique a commencé à mettre en œuvre un système de crédit temps pour réduire le temps de travail en fin de carrière, et remplacer ainsi la retraite partielle anticipée qui a été progressivement supprimée. Si des possibilités d'aménagement du travail existaient déjà, ce système de crédit de temps consacré aux travailleurs âgés a rencontré un important succès dans les années 2000 et a contribué à augmenter le taux d'activité parmi les travailleurs âgés. Selon Wels (2015), la décennie 2002-2012 aura été la période dorée du retrait partiel de l'emploi en fin de carrière.

Tableau 4 – Personnes qui ont réduit leur temps de travail avant la retraite, 50-69 ans, Belgique, 2012 (%)

	Toujours en emploi		Sorti de l'emploi	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EU 28	6,7	6,1	7,4	5,7
Belgique	15,4	11,0	26,0	17,0

Source : enquête sur les forces de travail, module spécial sur la transition avant la retraite, 2012

Le même module spécial de l'enquête sur les forces de travail a également identifié les principales raisons pour lesquelles les personnes qui sont sorties définitivement de l'emploi ont pris cette décision. Le tableau 5 présente quelques différences entre les hommes et les femmes. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à cesser de travailler pour des problèmes de santé ou d'invalidité, ou des raisons familiales ou de soins. Les hommes sont quant à eux plus nombreux que les femmes à cesser de travailler en raison d'arrangements financiers favorables et parce qu'ils ont atteint l'âge d'admissibilité à une pension.

Table 5 – Principales raisons pour les personnes actuellement inactives d’avoir quitté l’emploi, Belgique, 2012 (%)

	Femmes	Hommes
Conditions financières de départ avantageuses	9	13,7
Perte d’emploi et/ou impossibilité de trouver un emploi	7,3	7,5
A atteint l’âge maximum de départ à la retraite	7,8	8,2
Remplit les conditions pour percevoir une pension	20,5	23,5
Autres raisons liées à l’emploi	8,9	9,0
État de santé ou inaptitude	18,0	16,1
Raisons familiales ou liées à des soins	6,5	2,5

Source : enquête sur les forces de travail, module spécial sur la transition avant la retraite, 2012

Si l’on s’intéresse à la question de la santé à la fin de la carrière professionnelle, en 2013, un module spécial de l’enquête sur les forces de travail montre que, pour les deux sexes, les deux problèmes de santé liés au travail les plus répandus chez les 55-64 sont des troubles musculo-squelettiques et la santé mentale (le stress, la dépression et l’anxiété). En Belgique, et pour cette tranche d’âge, la prévalence de ces deux problèmes est plus élevée pour les femmes, avec 59,4% de femmes qui déclarent souffrir de troubles musculo-squelettiques contre 55,8% d’hommes, et 22,6% des femmes souffrant de problèmes liés au stress, à la dépression et à l’anxiété contre 18,3% des hommes.

Le dernier rapport de l’INAMI montre que pour la première fois (données pour 2014) le budget consacré à l’assurance-invalidité était plus élevé que celui consacré au chômage. De 2010 à 2014, le budget alloué à l’incapacité de travail a augmenté de 24,67%. L’explication proposée par l’INAMI est que cette augmentation est non seulement une conséquence du vieillissement de la population active, mais elle est aussi liée à la participation accrue des femmes au marché du travail, y compris parmi les travailleurs âgés. En conséquence, le nombre de personnes susceptibles de relever de l’incapacité de travail a augmenté. L’âge de la retraite pour les femmes ayant été aligné sur celui des hommes implique aussi que les femmes peuvent relever plus longtemps et/ou à un âge plus avancé de l’assurance incapacité de travail.

C’est une tendance lourde, les taux d’activité des hommes et des femmes âgés de 55 ans et plus sont en croissance, avec un attrait pour le travail à temps réduit mais aussi une situation inédite pour les femmes qui étaient moins nombreuses à poursuivre une carrière professionnelle au-delà de 60 ans. Cette situation pose aussi de nouvelles questions en termes d’égalité hommes/femmes face à la vie professionnelle et la transition entre le travail et la retraite.

Patricia VENDRAMIN

RÉFÉRENCES

- Jacques Wels, « Le crédit-temps en fin de carrière : la fin d’un succès ? », *Chronique internationale de l’IRES* - n° 151 - octobre 2015.

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à gvalenduc@ftu-namur.org.

FTU – Association pour une Fondation Travail-Université

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur
+32-81-725122
Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
+32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be/ep

Site recherche : www.ftu-namur.org

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles